

ATTENTION : tout courrier administratif adressé à la personne hébergée, **dans son intérêt**, doit lui parvenir rapidement. En effet, il peut faire courir des délais qui, non respectés, entraînent des conséquences (problème de facturation, application du quotient familial).

L'article 441-7 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15000€, toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Je, soussigné(e) :

Madame Monsieur

NOM.....PRÉNOM(S).....

Nom de jeune fille.....

Né(e) le...../...../..... Pays.....

Lieu de naissance (commune et département)

Adresse complète du domicile :

.....

depuis le/...../..... en tant que : Propriétaire Locataire

HÉBERGEUR

certifie sur l'honneur que j'héberge à mon domicile, depuis le/...../.....

Madame Monsieur

NOM.....PRÉNOM(S).....

Nom de jeune fille.....

Né(e) le...../...../..... Pays.....

Lieu de naissance (commune et département)

Adresse complète du domicile :

.....

Et le(s) enfant(s)

NOM et prénoms..... Né(e) le/...../.....

NOM et prénoms..... Né(e) le/...../.....

NOM et prénoms..... Né(e) le/...../.....

PERSONNE(S) HÉBERGÉE(S)

Pièces à fournir (originales à présenter lors de l'inscription et photocopies)

Hébergeant : **deux** justificatifs de domicile d'origine différente et de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité/gaz ou facture de téléphone).

Signature de l'hébergeant

Signature de la personne hébergée

La mairie de Sartrouville collecte vos données personnelles, celles de la personne que vous hébergez et de ses enfants afin de s'assurer que la personne hébergée et ses enfants sont logés à votre domicile. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de traitement des données personnelles (accessible sur demande à la direction de l'éducation ou par mail : dpd@cigversailles.fr).